

COMITE SYNDICAL

**Syndicat mixte
pour le schéma de cohérence territoriale
de la région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

**Séance du 21 mars 2003
à Schiltigheim**

Etaient présents :

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat Mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat Mixte
- Madame **Danièle MEYER**, vice-présidente du Syndicat Mixte
- Monsieur **Henri BRONNER**, suppléant de Monsieur Jacques LEDIG
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- Monsieur **Philippe DEBS**
- Madame **Marie-Dominique DREYSSE**, suppléante de Madame Catherine TRAUTMANN
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, suppléant de Monsieur Pascal MANGIN
- Monsieur **Jean-Pierre GILG**, suppléant de Monsieur Pierre SCHLOSSER
- Monsieur **Robert GRAND**
- Monsieur **Charles GROSSKOST**, suppléant de Monsieur Antoine SCHALL
- Monsieur **Paul GUILLON**, suppléant de Monsieur Claude KERN
- Monsieur **Robert HABERSTICH**
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Bernard INGWILLER**
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, suppléant de Monsieur Théo SCHNEE
- Monsieur **Robert LUSTIG**
- Monsieur **Alfred MAECHLING**
- Madame **Danielle MEYER-TRABER**
- Madame **Albertine NUSS**
- Monsieur **André REICHARDT**

- Monsieur **Thomas REMOND**, suppléant de Monsieur Laurent SPIERO
- Monsieur **Roland RIES**
- Madame **Sophie ROHFRITSCH**
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, suppléant de Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Monsieur **André SCHMITT**, suppléant de Madame Danièle MEYER
- Monsieur **Jean-Claude SCHMITT**
- Monsieur **Paul SCHMITT**, suppléant de Monsieur Alfred MULLER
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, suppléant de Monsieur Jacques HELFTER
- Madame **Anne SCHUMANN**
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **René WUNENBURGER**
- Monsieur **Sébastien ZAEGEL**
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**

- Monsieur **Joël FABERT**, directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Christian MEYER**, A.D.E.U.S.
- Madame **Myriam JEANNIARD**, A.D.E.U.S.
- Monsieur **Pierre-Jean BOUELLAT**, trésorier du Syndicat mixte
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte
- Madame **Nathalie LOEFFLER**, assistante

Etaient excusés :

- Madame **Martine ALTEMAIRE**, suppléante de Madame Chantal CUTAJAR
- Monsieur **Eric AMIET**, suppléant de Madame Annick de MONTGOLFIER
- Monsieur **Adrien BERTHIER**
- Monsieur **Jacques BIGOT**
- Madame **Chantal CUTAJAR**
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Jean-Louis FREYD**, suppléant de Monsieur Francis MUCKENSTURM
- Monsieur **Hugues GEIGER**
- Monsieur **Armand HEINTZ**, suppléant de Monsieur Etienne WOLF
- Monsieur **Jacques HELFTER**
- Monsieur **Jean-Louis HOERLE**
- Madame **Fabienne KELLER**
- Monsieur **Claude KERN**
- Monsieur **René LACOGNE**
- Monsieur **Jacques LEDIG**
- Monsieur **Frédéric LE JEHAN**, suppléant de Madame Fabienne KELLER
- Monsieur **Pascal MANGIN**
- Madame **Yveline MOEGLEN**, suppléante de Monsieur René LACOGNE
- Madame **Annick de MONTGOLFIER**
- Monsieur **Francis MUCKENSTURM**
- Monsieur **Alfred MULLER**
- Monsieur **Xavier MULLER**

- Monsieur **Gérard NICOLAS**, suppléant de Monsieur Xavier MULLER
- Monsieur **Jean-Luc RUCH**, suppléant de Monsieur Adrien BERTHIER
- Monsieur **Pierre SCHLOSSER**
- Monsieur **Théo SCHNEE**
- Monsieur **André SCHNEIDER**
- Madame **Esther SITTLER**, suppléante de Monsieur Robert LUSTIG
- Monsieur **Laurent SPIERO**
- Madame **Catherine TRAUTMANN**
- Monsieur **Etienne WOLF**
- Madame **Catherine ZUBER**, suppléante de Monsieur Hugues GEIGER

Monsieur Henri MERCENIER, directeur du siège social d'AVENTIS, accueille les membres du Comité syndical et, après une rapide présentation de sa société, redonne la parole à M. Robert GROSSMANN.

Le président du Syndicat mixte / SCOTERS remercie monsieur Henri MERCENIER pour son accueil, et lui redit tout l'intérêt qu'il y a pour notre structure publique de se réunir au siège d'une des entreprises les plus réputée, et qui a choisi d'implanter son siège social mondial au cœur de l'agglomération strasbourgeoise.

Il propose ensuite à ses collègues de passer directement à l'ordre du jour, qui consiste principalement à débattre du PADD du SCOTERS -c'est à dire à définir quelles sont nos grandes orientations stratégiques- après avoir validé le compte de gestion du Trésorier du Syndicat mixte, puis le compte administratif de l'exercice 2002.

M. GROSSMANN précise que le Bureau s'est réuni deux fois, les 9 janvier et 10 mars dernier, avant de soumettre la version provisoire du PADD au Comité syndical. L'élaboration d'un tel document n'est pas chose facile : il doit être court, lisible et didactique pour que chacun puisse se l'approprier, il doit également aborder aussi clairement que possible les orientations fondamentales que nous voulons, ensemble, sur notre même territoire de la région de Strasbourg sans être trop généraliste ou trop abstrait.

Le président explique également la présence parmi le Comité syndical d'une personne extérieure à notre Syndicat mixte, M. Christian HAHN, qui jouera un rôle d'observateur attentif à nos discussions, et sera en quelque sorte le « candide » de cette après-midi. M. Christian HAHN sera présent lundi 31 mars, à Vendenheim, il s'agira alors de débattre du même sujet, mais cette fois avec les représentants des personnes publiques qui sont associées à l'élaboration du SCOTERS, ainsi que les représentants du monde socio-économique et associatif.

Avant d'engager ce débat essentiel, M Robert GROSSMANN propose à ses collègues de commencer cette réunion du Comité syndical par l'examen de deux projets de délibérations.

Il s'agit, respectivement, d'approuver le compte de gestion de notre trésorier pour l'exercice 2002, puis d'adopter notre compte administratif.

Le président propose de passer successivement à l'examen de ces 2 projets de délibération. Les membres du Comité syndical ont reçu, en temps utile, tous les documents nécessaires. Il précise que ce compte de gestion, -et c'est bien entendu la même chose pour notre compte administratif- fait apparaître des excédents substantiels, notamment en fonctionnement.

En réalité, il s'agit -peu ou prou- de ce que le Syndicat mixte doit encore à l'ADEUS (190 000 € pour l'année 2002), la trésorerie du Syndicat n'ayant pas encore permis de verser la totalité de notre contribution à l'Agence d'Urbanisme, qui était pour cette année 2002 de 390 000 €.

Comme il n'y a pas de question, le président propose de passer au vote du premier projet de délibération.

*Le Comité Syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré*

Vu les comptes présentés par M. René CLAUSS, Trésorier du Syndicat Mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002

Vu les comptes présentés par M. Alain FIEGEL, Trésorier du Syndicat Mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} juillet 2002 au 31 août 2002

Vu les comptes présentés par M. Pierre-Jean BOUELLAT, Trésorier du Syndicat Mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} septembre 2002 au 31 janvier 2003

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2002

Statuant sur les opérations de l'exercice 2002, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2002 se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis	17 373,21 €
	<i>Titres émis</i> 28 375,82 €
	Résultat de l'exercice 11 002,61 €
	<i>Résultat reporté</i> 4 041,99 €
	Résultat cumulé 15 044,60 €

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Mandats émis	617 231,18 €
	<i>Titres émis</i> 677 239,57 €
	Résultat de l'exercice 60 008,39 €
	<i>Résultat reporté</i> 151 966,71 €
	Résultat cumulé 211 975,10 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le deuxième projet de délibération concerne l'approbation du compte administratif 2002 du Syndicat mixte. Tous les chiffres concordent avec ceux du compte de gestion du trésorier.

Le président signale qu'il se doit d'ailleurs de sortir de la salle au moment du vote, et demande au 1^{er} vice-président, Daniel HOEFFEL, de mettre ce projet de délibération aux voix.

*Le Comité Syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat Mixte

approuve le compte administratif du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg pour l'exercice 2002 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

011 Charges à caractère général	198 665,87 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	148 497,90 €
65 Autres charges de gestion courante	250 034,10 €
66 Charges financières	0,02 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	20 033,29 €

TOTAL

617 231,18 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

74 Dotations, subventions et participations	677 239,35 €
77 Produits exceptionnels	0,22 €

TOTAL

677 239,57 €

Résultat de l'exercice

Résultat reporté

Résultat cumulé

60 008,39€

151 966,71€

211 975,10€

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres

20 Immobilisations incorporelles	380,83 €
----------------------------------	----------

<i>21 Immobilisations corporelles</i>	<i>16 992,38 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>17 373,21€</i>

Section d'investissement – Recettes

Chapitres

<i>10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>8 342,53 €</i>
<i>28 Amortissements des immobilisations</i>	<i>20 033,29 €</i>

<i>TOTAL</i>	<i>28 375,82 €</i>
---------------------	---------------------------

Résultat de l'exercice

11 002,61€

Résultat reporté

4 041,99 €

Résultat cumulé

15 044,60 €

La délibération est approuvée à l'unanimité (le président n'ayant pas pris part au vote).

M. Daniel HOEFFEL redonne la présidence de la réunion au président Robert GROSSMANN, pour aborder le point essentiel de l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit de débattre, entre élus, du projet qui nous est soumis, et qui concerne les grandes orientations de notre « région de Strasbourg ».

Autrement dit : quelle est notre vision du futur possible de cette région de Strasbourg ? Voulons nous des orientations fortes, ou nous contenterons-nous d'options générales consensuelles, voire un peu inconsistantes ?

M. Robert GROSSMANN précise que nous élaborons ensemble un des premiers PADD concernant un SCOT en France, et que notre démarche est très novatrice. Aujourd'hui, personne ne peut vraiment dire ce qu'est un PADD de SCOT. En réalisant un tel document - qui doit être de nature politique-, nous sommes un peu des pionniers.

Il est difficile de formaliser des orientations importantes dans un document qui se doit d'être synthétique, compréhensible et lisible par tous, et qui concerne autant les transports que l'habitat, l'économie ou l'environnement. Pour autant, à bien lire ce document, les propositions d'orientations qu'il contient sont déjà fortement exprimées, et le débat va permettre de savoir si l'ensemble des élus partage ou non ce qui est proposé.

Au côté du document principal, existent 3 cartes et un certain nombre d'annexes. La première, qui a été transmise aux élus, concerne l'habitat intermédiaire. L'A.D.E.U.S. se propose également de réaliser prochainement 3 autres annexes, sur la question des zones inondables, de la cohérence des transports et du développement des zones économiques et commerciales.

Pour rappeler à tous ce qu'est un PADD, a été distribué, sous la forme d'une page de couleur verte, un très bref rappel juridique de ce qu'est un « PADD », ainsi que le calendrier de son élaboration.

Pour débattre de notre PADD, le président du Syndicat mixte propose la méthode suivante :

- l'ADEUS fera une très courte présentation, à 3 reprises, des points importants du document, en laissant à l'écran les orientations essentielles proposées.
- M. Christian HAHN pourra intervenir pour synthétiser les propos des élus et relever les points d'accord ou de désaccord. Mais son rôle -aujourd'hui- sera surtout d'écouter et de s'imprégner de nos propos, ceci pour animer le débat qui aura lieu lundi 31 mars à Vendenheim, sur le même sujet, mais en présence de tiers.
- Et, après la présentation de chaque thème, le Comité syndical aura à en débattre.

M. Christian MEYER présente ensuite, en 3 temps, les thèmes abordés dans le PADD :

- Développer un urbanisme de qualité
- Cultiver un cadre de vie exceptionnel
- **Devenir le cœur de la nouvelle Europe**
- Assurer la solidarité et l'équilibre du territoire
- Faciliter la mobilité pour tous

Nota : Les 4 documents projetés figurent en annexe à ce compte-rendu

M. Robert GROSSMANN ouvre le débat et invite chacun à s'exprimer.

M. Hubert HOFFMANN pose le problème de la densification au cœur des villages, ce qui pourrait susciter des conflits avec les riverains des coeurs d'îlots, si on densifie trop fortement l'espace déjà bâti.

M. Daniel HOEFFEL note dans le document les voies et moyens pour arriver aux objectifs du SCOTERS, notamment la concertation possible avec les professionnels de l'immobilier. Il demande également que l'on réserve un chapitre à la fonction économique de l'agriculture, dont il n'est guère question, et du rôle du « poumon » du Kochersberg.

M. Denis SCHULTZ souhaite que les maires des 140 communes puissent garder, dans leur P.L.U., une souplesse suffisante qui se traduise par des marges de manœuvres réelles, notamment dans l'établissement du règlement.

Un très court débat s'ensuit sur la question du C.O.S. et de la densité.

M. Daniel HOEFFEL souligne que le P.L.U. est une compétence communale ou intercommunale, et qu'il doit se conformer aux orientations du SCOTERS, sans que les communes ne soient dépouillées de leur compétence.

M. Roland RIES pose la question : quelle va être la valeur contraignante du SCOTERS ? Les orientations seront-elles généralistes (et le SCOTERS sera alors un « vœu pieux ») ou alors nos objectifs seront-ils fortement exprimés ?

M. Robert GROSSMANN explique les questions de valeur et de force juridique d'un SCOT. Les P.L.U. doivent être compatibles avec le SCOT, notamment avec le futur document d'orientation (qui sera opposable). Il précise que le P.A.D.D. n'entraîne pas d'opposabilité (au sens juridique) de ses objectifs, mais que c'est un projet politique, qui doit être consistant.

M. Thomas REMOND parle du rapport entre l'individuel et le collectif : à nous de le définir.

M. Jean-Claude SCHMITT évoque les grandes orientations du SCOTERS et revient sur le rapport avec les P.L.U.. Il est question de subsidiarité, le P.L.U. réglant ce qui est d'importance communale, le SCOTERS encadrant la planification de toute la région de Strasbourg.

Mme Sophie ROHFRITSCH revient sur les orientations de notre P.A.D.D., qui doivent rester fortes. Elle signale que notre travail est attentivement suivi par les professionnels de la construction, et qu'il est temps de nous mettre d'accord.

Pour M. Jean-Daniel ZETER, on prend le problème à l'envers. Certaines communes ont décidé d'arrêter toute expansion, d'autres souhaitent au contraire se développer. Le SCOTERS doit définir ce qui va être structurant.

M. Denis SCHULTZ revient sur les questions de zonage (des P.L.U.) et pose la question de la traduction des règles, ainsi que de ce qui pourrait être incitatif.

M. Paul SCHMITT demande si le SCOTERS a le pouvoir de déterminer un développement par commune (oui pour la commune x, non pour la commune y). Il est répondu que ce n'est pas l'esprit du SCOT, mais que cela peut devenir le cas entre des communes différemment desservies par des transports publics, par exemple.

M. Justin VOGEL exprime son accord avec M. Denis SCHULTZ : le SCOTERS doit pouvoir donner des orientations précises, mais sans rentrer dans la spécificité de chaque village. Il dit également que les bourgs centres (comme Truchtersheim) ont un rôle important à jouer dans l'armature du développement de notre région.

Pour M. André SCHMITT, l'entité communale est trop petite par rapport à l'échelle de notre région.

Mme Anne SCHUMANN revient sur l'aberration des équipements de chaque commune qui pourraient être mieux partagés.

M. Daniel HOEFFEL revient sur 2 principes, qu'il faudra bien concilier :

*on est tous interdépendant et personne ne peut se recroqueviller ou dire qu'il n'est pas concerné

*il doit rester un pouvoir aux maires en matière d'urbanisme, dont le SCOTERS doit être le cadre le plus harmonieux possible

Pour M. Bernard INGWILLER, aucun maire n'acceptera d'ingérence d'une autre collectivité. Le SCOTERS dictera les grandes lignes, qui devront être composées et traduites dans les P.L.U..

M. Roland RIES revient sur des décisions, prises au niveau d'une commune, qui peuvent avoir des répercussions sur beaucoup d'autres (le fonctionnement de l'A35 par exemple). Il évoque les questions de consensus, qu'il appelleraient de ses vœux sur un sujet tel que le SCOTERS. Mais en cas de désaccord de certaines communes, il pose la question du mode de contrainte qui sera appliqué à celles-ci.

Pour M. Robert GROSSMANN, on devrait pouvoir trouver un consensus qui soit le plus harmonieux possible. Toutes les communes s'y conformeront alors. Il faut accepter l'idée que le SCOTERS ait une valeur incitative, voire contraignante. C'est à l'ensemble des élus d'en fixer les règles.

M. Jean-Daniel ZETER est d'accord avec l'idée de contrainte au niveau SCOTERS, mais il ne faut pas rentrer dans « l'intimité des communes ».

Mme Sophie ROHFRITSCH évoque la question difficile de se projeter dans l'avenir : chacun, dans sa commune, se demande ce que deviendra son village dans 20 ans.

Pour M. Jean-Claude SCHMITT, la réponse est peut-être dans l'élaboration de schémas de secteur, qui pourraient suivre l'approbation du SCOTERS.

M. Paul SCHMITT évoque la question de certaines communes (Vendenheim, Mittelhausbergen) quasi asphyxiées par la périphérie et l'étalement urbain de l'agglomération et les problèmes de mobilité conséquents.

M. Robert GROSSMANN souligne qu'il existe bien un projet de V.L.I.O., mais que ce n'est pas de la faute du SCOTERS s'il ne se réalise pas plus vite !

La discussion s'oriente ensuite sur les questions de transport.

Pour M. Jean-Daniel ZETER, la partie Sud de notre région de Strasbourg est un peu un no-man's land en matière de transport public lourd. Il n'y a pas de raison que d'ici 10/15 ans, les transports en commun ne desservent pas mieux cette partie du territoire.

Mme Danièle MEYER acquiesce, elle souhaiterait un peu plus de développement pour ce secteur, avec des durées de transport compétitives par rapport à la voiture.

Pour M. Jean-Pierre GILG, il faut déjà réfléchir au rapport entre l'urbanisation et les transports publics. Sur la question de la nécessité d'une liaison transversale Obernai-Lahr, il existe différentes possibilités qu'il faut laisser ouvertes.

M. Paul SCHMITT souligne que si l'on n'est pas coercitif envers la voiture, on ne favorise pas le développement des transports publics.

M. Daniel HOEFFEL revient sur les périodes passées où l'on a pu « baisser les bras » devant certains problèmes peu solubles. Il faut profiter du SCOTERS pour avoir maintenant une vision précise des choses. Mais il y a plusieurs SCOT concernés par divers projets, et il n'est pas certain qu'on soit tous d'accord entre différents syndicats mixtes.

M. Robert GROSSMANN souligne que l'on y travaille, et qu'il s'est déjà rendu, avec Mme Fabienne KELLER, à des réunions organisées par le SCOT du Piémont des Vosges.

Mme Danièle MEYER pense qu'il faudra bien reconnaître que des projets d'intérêt général soient imposés aux communes dans lesquelles ils passent. La question est « comment » on arrive à rendre possible et l'intérêt général et les intérêts particuliers. Par la négociation ou « aux forceps » ?

En conclusion, le président du Syndicat mixte remercie chacun de sa contribution. Il précise que nous allons vraisemblablement reprendre beaucoup de celles-ci lundi 31 mars prochain, pour les confronter à celles des représentants de l'Etat, de la région Alsace, du département du Bas-Rhin, et des représentants du monde socio-économique et associatif.

Ensuite, sera mise au point la version pré définitive de ce PADD, qui sera de nouveau soumise au Comité syndical le 4 juillet prochain, pour approbation. A partir de cette date, nous rentrerons alors dans la dernière phase d'étude de notre SCOTERS, celle du document prescriptif d'orientations, que nous devrions approuver au printemps 2004.

M. Robert GROSSMANN donne rendez-vous à ses collègues lundi 31 mars, à 14h30, à l'espace culturel de Vendenheim, pour une réunion à laquelle ont été invités près de 400 personnes, dont 220 élus. Tous les Maires de nos 140 communes, même non membres de notre Comité syndical, ont reçu le document provisoire du PADD et seront invités à en débattre.

Un « verre de l'amitié » clôt cette séance.

Le Président,

Robert GROSSMANN